



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 21 octobre 2015

CM 4301/15

PTS A

COMMUNICATION

LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Correspondant: coreper.2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.7814/7199

Objet: 3418^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)

Date: 22 octobre 2015

Lieu: European Convention Center Luxembourg (ECCL)
4, place de l'Europe
1499 LUXEMBOURG

COMPLÉMENT N° 3 À LA LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Activités non législatives

- Projet de décision du Conseil établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité des marchés publics en ce qui concerne l'accèsion de l'Ukraine à l'accord sur les marchés publics révisé

= Adoption

11387/15 WTO 172 MAP 19 MI 517 COEST 246

11388/15 WTO 173 MAP 20 MI 518 COEST 247

approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 21.10.2015

(cf. CM 4113/1/15 REV 1)

- Décision du Conseil relative à la signature et à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine établissant un cadre pour la participation de la Bosnie Herzégovine aux opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne
 - = Adoption de la version linguistique croate
 - 12974/15 CORLX 135 CSDP/PSDC 542 CFSP/PESC 647
 - 17177/11 COSDP 1094 PESC 1485 (hr)
 approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 21.10.2015

 - Mesures restrictives à l'encontre de la Syrie
 - = Réponse à une personne visée par les mesures restrictives prévues dans la décision 2013/255/PESC du Conseil et le règlement (UE) n° 36/2012 du Conseil
 - 13198/15 CORLX 148 CFSP/PESC 670 RELEX 840 MAMA 170 COARM 225
 - FIN 702
 approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 21.10.2015

 - Décision du Conseil appuyant un mécanisme de signalement mondial des armes de petit calibre et des armes légères et d'autres armes conventionnelles illicites et de leurs munitions destiné à réduire le risque de leur commerce illicite ("iTrace II")
 - 11806/15 CORLX 60 CODUN 29 COARM 198 CFSP/PESC 506
 - 11620/15 CORLX 51 CODUN 27 COARM 196 CFSP/PESC 482
 approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 16.09.2015

 - Relations avec le Kosovo*
 - Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union, de l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Kosovo*, d'autre part
 - Décision du Conseil portant approbation de la conclusion, par la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Kosovo*, d'autre part
 - Accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Kosovo*, d'autre part
 - 13020/15 COWEB 110
 - 10724/2/15 REV 2 COWEB 66
 - 10725/2/15 REV 2 COWEB 67
 - 10726/2/15 REV 2 COWEB 68
 - 10728/1/15 REV 1 COWEB 69
 - + REV 1 COR 1 (et)
 - + REV 1 COR 2 (fr)
 approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 21.10.2015
- (cf. CM 4113/1/15 REV 1)

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.